

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 6 mai 2026

Convocation : 29 avril 2026 Date d'affichage : 29 avril 2026

Sous la Présidence de Mme Laure FLEURY, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-six, le mercredi six mai à dix-neuf heures à Montmelard - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Olivier LORNE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY M. Emmanuel FENEON Mme Nicole SCHLESSER
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN Mme Fabienne DARGAUD M. Stéphane SOTTY
Commune de MONTMELARD	Mme Laure FLEURY
Commune de NAVOUR S/GROSNE	M. David SOUFFLOT M. Jérôme BEQUIN
Commune de PIERRECLOS	M. Emmanuel ROUGEOT M. Yann DELHOMME
Commune de SAINT LEGER /LA BUSSIÈRE	M. Didier SARRAZIN
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	Mme Manuella SOL
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Richard BENAS
Commune de TRAMAYES	M. Pascal BRIDAY Mme Elina BERTHOUD-DEPARDON M. Dominique GIBEAUX
Commune de TRAMBLY	M. Christophe BALVAY
Commune de TRIVY	Mme Lucienne WEISS
Commune de VEROSVRES	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25 Nombre de délégués présents : 25

Etaient excusés et représentés : M. Gilles LAMETAIRIE par M. Olivier LORNE (Bourgvilain), M. Alain BAMET par Mme Manuella SOL (Saint Pierre le Vieux)

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : M. Dominique GIBEAUX

Cession d'un terrain situé ZA Longverne à Montmelard

REÇU EN PREFECTURE

le 18/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20260506-2026_67-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier est propriétaire de la parcelle AI 0216 située Zone d'activité Longverne à Montmelard,

Considérant que, dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancienne scierie située sur la zone d'activité Longverne à Montmelard pour y aménager 2 cellules permettant d'accueillir des entreprises artisanales, la Communauté de communes a retravaillé l'aménagement de la zone d'activité, en déposant un permis d'aménager le 10 février 2026, afin de permettre de détacher et céder un nouveau lot destiné à l'implantation d'une nouvelle entreprise,

Considérant l'offre de Monsieur MARMOUD, exploitant forestier souhaitant s'implanter sur la zone d'activité Longverne à Montmelard afin d'y construire un bâtiment pour le stockage de machines,

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé de la Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la cession du lot n° 3 de la Zone d'activité Longverne à Montmelard d'une superficie de 5 650 m² au prix de 45 200 € H.T. soit 8 € le m²,
- **APPROUVE** la cession du terrain au profit de Monsieur MARMOUD ou de toute société que Monsieur MARMOUD aura constituée,
- **CHARGE** Maître Gautier CHANTIER, notaire à Dijon, de la rédaction de l'acte de translation de propriété, les taxes, frais, droits et honoraires de l'acte de vente à intervenir étant à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** la Présidente ou son représentant, à signer tous les actes préalables et consécutifs à cette acquisition.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme

La Présidente,

Le secrétaire de séance,



REÇU EN PREFECTURE

le 18/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-2026.05.06-2026_67-DE

DELIB 2026-67